▶ 11° révision de l'AVS: dilemmes entre l'impôt direct, la TVA, la solidarité et la compétitivité fiscale

## La moitié des contribuables ne paie que 7% de l'impôt tédéral direct alors que 1% de la population en paie 38%

La session extraordinaire du Conseil national sur l'AVS qui vient de se terminer, a pour l'instant abouti à un sixième des économies prévues par le Conseil fédéral et à un financement supplémentaire par les impôts indirects: la TVA. On envisage l'augmentation de celle-ci de 1,5%, ainsi que de 1% supplémentaire dit d'adaptation démographique. Comme pour toute augmentation d'impôt, il s'agit d'en évaluer les conséquences. Ceci va ici être fait sous trois aspects. La progression de l'impôt fédéral direct, la solidarité et la

Mario Wyssbrod\*

internationale.

compétitivité fiscale

i la délibération politique arrive à la conclusion qu'il faut plus de recettes pour financer les assurances sociales, cela signifie une augmentation des impôts ou plus exactement des impôts indirects. Augmenter l'imposition directe est politiquement peu recommandable du fait que la solidarité fiscale est déjà bien mise à contribution, qu'il existe un enjeu de compétitivité fiscale à l'é-

le revenu est conséquent, pect de la formation. Une plus la proportion de ce revenu qui devra être versée aux impôts, sera importante. En analysant les recettes de l'impôt fédéral dicaractéristiques fiscales et démographiques des contribuables, il s'avère qu'entre 1991 et 1994, 1% des contribuables a financé 38% de ces recettes. Durant la même période d'imposition, 10% des contribuables (groupes III et IV) ont apporté 69% des recettes fiscales (voir tableau 1). Le groupe I englobe environ la moitié de la population adulte. Toutefois, il ne contribue que faiblement aux recettes fiscales directes. Ce groupe comprend des catégories comme les rentiers, les familles avec enfants, les individus en formation ou encore les travailleurs à temps partiel. La progression fiscale ex-

prime la solidarité entre les différentes couches de la population. Toutefois, il semblerait qu'elle ait atteint un niveau de saturation. Dans cette société de plus en plus individualiste, la notion de solidarité devient toujours plus difficilement applicable au niveau politique. De plus, la progression fiscale en vigueur dans notre pays comporte quelques limites et engendre des effets peu souhaita-

La progression frappe aussi les femmes et les personnes **en formation**. Si on analyse les impôts payés par rap-

longue durée de formation se traduira par une activité professionnelle plus courte. Même si une personne bien formée peut toucher un salaire conséquent, ceci va se répercuter sur le revenu qu'elle va cumuler durant toute sa vie active. Le tableau 2 montre bien que pour les contribuables qui ont une formation plus approfondie et qui ont accédé à un revenu élevé en peu de temps, l'écart des revenus cumulés durant la totalité de la période active, s'estompe par rapport aux actifs ayant une courte formation. Toutefois, la progression fiscale va se répercuter beaucoup plus fortement sur les personnes ayant une longue formation. Ainsi, il est possible, qu'à cause de cette progression, une personne bien formée ait un revenu net cumulé, durant sa période active, inférieur à celui d'un contribuable avec une formation plus courte.

Malgré ses limites, ce système fiscal basé sur la progression parvient à garantir une certaine solidarité entre les différentes classes sociales de ce pays. Toutefois, ce système peut être mis en question pour une autre raison.

Augmentation des impôts = diminution de la compétitivité internationale. Les impôts cantonaux et les contributions pour les assurances sociales, dont les charges sont ouvertes vers le haut, mais les prestations plafonnées

## **DU POINT DE VUE FISCAL:** UNE FORMATION LONGUE EST UN DÉSAVANTAGE

Formation	Revenu par an	Revenus convertis (sur 50 ans)	Années d'activité	Revenu cumulé
ECOLE OBLIGATOIRE	50000	_	50	2'500'000
APPRENTISSAGE	66000	62000	47	3'100'000
FORMATION	72000	66000	46	3'300'000
PROFESSIONNELLE				
MATURITÉ	85000	78000	45	3'900'000
HES	98000	86000	43	4'300'000
UNIVERSITÉ/HAUTE ÉCOLE	110000	88000	40	4'400'000

SOURCES: OFS / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-N

gré de compétitivité fiscal suisse dans une comparai-

ditionne directement le de- croissance est la concurrence fiscale intercantonale qui permet aux quotas suisses

ditionner négativement la situation de la place financière suisse.

## EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE LA CONFÉDÉRATION, DU QUOTA NATIONAL ET DU QUOTA FISCAL

	1985	1997
ENDETTEMENT NATIONAL EN % DU PIB	38.4	51.5
ENDETERINITY WITHOUT EN A DO TH	50.4	51.5
QUOTA NATIONAL	32.9	39.7
QUOTA FISCAL	30.8	34.5
QoolAlisea	50.0	J-1.J

L'endettement croissant se répercute sur la compétitivité fiscale du pays

TABLEAU 3

son internationale (voir tableau 3). Bien que la classe politique ne cesse de répéter que le quota de fiscalité (part de revenu fiscal par rapport au PIB) de 34,5% en 1997 et que le quota national (dépenses de la confédération par rapport au PIB) de 39,7% en 1997 sont bas en comparaison internationale, il ne faut pas oublier que ces deux chiffres ont subi une détérioration considérable durant ces dernières années. Des pays comme les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne ont par contre fortement amélioré leur situation. On ignore parfois que depuis 1972, pour les pays de l'OCDE, la charge fiscale a continuellement augmenté et que les déficits des pays se sont accrus. En Suisse aussi, l'endettement entre 1985 et 1997 a passé de 38,4% à 51,5% du PIB, le quota national de 32,9% à 39,7% et le quota de fiscalité de

La Suisse jouissait autrefois d'une meilleure situation. Un moyen pour combattre cette

30,5% à 34,5%.

d'être encore dans la moyenne de l'OCDE. L'harmonisation fiscale intercantonale si souvent exigée au nom de la transparence, va déployer des effets peu encourageants. Du point de vue de la compétitivité fiscale, la Suisse était autrefois plus intéressante. La fiscalité moyenne dans des villes comme Zurich, Genève ou Berne par exemple est aujourd'hui comparable à la fiscalité moyenne des pays de l'OCDE. Une telle évolution n'est pas voulue par le Conseil fédéral qui désire un quota de fiscalité plus bas que celui des pays de l'OCDE. Il tente d'y parvenir en réduisant les dépenses. Ceci étant, il semble qu'il ne soit pas envisageable de procéder à un alourdissement de l'imposition directe pour pallier les problèmes que rencontre l'AVS. L'augmentation de la TVA est alors suggérée à cette fin. La TVA n'est toutefois pas un impôt qui exprime la solidarité, ne connaissant pas de progression. De plus, l'augmentation envisagée de la

TVA pourrait également con-

Une solution durable pour I'AVS? Dans une optique fiscale, il s'agit avant tout de renforcer la position de la place financière suisse. Une forte économie est le meilleur garant pour les assurances sociales et l'AVS en particulier. Il faudrait trouver des solutions durables pour les problèmes de l'AVS. Au lieu de trouver toujours des nouveaux moyens de financement qui nuisent à l'attrait de la place financière suisse, ne faudrait-il pas s'attaquer aux structures et au fonctionnement même de l'assurance vieillesse? L'augmentation de la TVA parvient tout au plus à repousser le problème dans le temps, mais jusqu'à quand les augmentations de l'impôt indirect pourront-elles porter les futurs déficits de l'AVS? Rappelons simplement que pour cette assurance sociale, il y avait en 1950 six cotisants pour un bénéficiaire et qu'il y aura deux cotisants pour un rentier en 2040!

\* AS Asset Services SA, Auvernier. www.assetservices.ch.

## LA PROGRESSION FISCALE: UN FACTEUR IMPORTANT DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Groupes	Nombre de contribuables en %	Part du total des revenus personnels	Part de l'impôt fédéral direct
I	51	27	7
II	39	43	24
III	9	19	31
IV	1	11	38

1% des contribuables paie 38% de l'impôt fédéral direc

TABLEAU 1 SOURCES: AFC / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE

chelon international et que les élections politiques sont proches.

L'impôt fédéral direct est financé par une minorité. L'impôt fédéral direct est basé sur une progression des taux d'imposition. Plus

port aux revenus cumulés durant la totalité de la période active, les femmes qui abandonnent pour des raisons familiales pendant une ou plusieurs années leur activité professionnelle, sont défavorisées. L'imposition progressive ignore aussi l'as(AVS et assurance chômage par exemple), ajoutés à la progression fiscale au niveau de la Confédération, déterminent le système fiscal suisse et accentuent cette progression qui peut atteindre parfois 50% du revenu d'un acteur. Ceci con-